



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

INFO 40

Lancement de la Police de Sécurité du Quotidien par Gérard COLLOMB, le jeudi 8 février 2018

Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, va officiellement annoncer le lancement de la Police de Sécurité du Quotidien par le jeudi 8 février 2018 à 15h à l'Ecole Militaire.

La **FAFPT police municipale** sera représentée par Fabien GOLFIER et Jean-Michel WEISS lors de ce lancement.

INFO 41

La FA-FPT police municipale demande au Ministre de l'Intérieur des mesures de protection pour les Agents de Surveillance de la Voie Publique

Nous reproduisons un extrait de la lettre que nous avons adressé à Gérard COLLOMB, Ministre d'Etat à l'Intérieur :

« Le décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme vient préciser les conditions dans lesquelles les agent.e.s de sécurité privée pourront être armé.e.s et surtout de quelles armes ils pourront disposer. Ce texte est la traduction réglementaire d'une des dispositions de la loi sur la sécurité publique du 28 février 2017. Cette loi, qui a surtout instauré un nouveau cadre de légitime défense, a en effet également ouvert, de manière encadrée, la possibilité pour les agent.e.s de sécurité privée d'être armé.e.s quand les circonstances exposent ces agent.e.s, ou les personnes se trouvant dans les lieux surveillés, « à un risque exceptionnel d'atteinte à leur vie ».

Les agent.e.s de la sécurité privée peuvent donc être armé.e.s d'armes de poing ou d'épaule de la catégorie B s'ils.elles exercent leur activité dans de telles circonstances. Si tel n'est pas le cas et sous certaines conditions, les agent.e.s de sécurité privée pourront utiliser des armes non létales (matraques de type bâton de défense ou tonfa, matraques ou tonfas télescopiques ou générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes). Le port d'arme pour les agent.e.s de sécurité privée n'est pas, en soi, une nouveauté mais jusqu'à présent seuls certains personnels comme les transporteurs de fonds pouvaient être armés.

La **FA-FPT** considère que cette possibilité de renforcer l'armement des agent.e.s de la sécurité privée répond à un besoin de sécurité et de protection des personnels.

La **FA-FPT** réclame une disposition similaire pour les agent.e.s de surveillance de la voie publique (ASVP) dûment agrémenté.e.s ou assermenté.e.s, pour les autoriser notamment à porter des armes de catégorie C (bâton de défense et bombe de défense aérosol).

Trop régulièrement, ces agent.e.s se retrouvent particulièrement exposé.e.s sur la voie publique, et la **FA-FPT** constate une augmentation des violences à l'encontre des ASVP, notamment depuis l'augmentation des montants des contraventions de certaines infractions au stationnement, et la mise en place des forfaits post-stationnement dont les montants peuvent, eux aussi, être assez élevés.

Aussi, la **FA-FPT** vous demande d'autoriser les collectivités territoriales d'acquérir ce type d'armes et de permettre aux ASVP d'être porteurs de ces équipements, après une formation adaptée. »

INFO 42



L'ex-patron du Raid va plancher sur la coordination des forces de sécurité

Le ministre de l'Intérieur a annoncé le 5 février que la mission sur le « continuum de sécurité » attendue depuis l'automne serait confiée à deux députés (LREM) : l'ancien patron du RAID, Jean-Michel Fauvergue, et l'avocate Alice Thourot. Cette mission devra avant fin juin réfléchir à « la répartition des tâches entre forces nationales, polices municipales et secteur privé », ainsi qu'à un meilleur partage d'informations. Interrogés par la Gazette, les deux députés annoncent des rencontres avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Faire travailler les différents acteurs de la sécurité « dans une étroite coopération, un vrai continuum et non plus en silos comme cela arrive encore parfois ». Tel est l'objectif de la mission parlementaire confiée par le ministre de l'Intérieur aux députés Jean-Michel Fauvergue (LREM, Seine-et-Marne) et Alice Thourot (LREM, Drôme), lundi 5 février 2018 à l'occasion de l'ouverture des cinquièmes assises de la sécurité privée à Paris.

Quelques jours avant le lancement de la police de sécurité du quotidien, qui doit elle-aussi mettre en avant le partenariat entre les forces, Gérard Collomb a détaillé les ambitions de cette mission annoncée en septembre dernier dans la feuille de route du ministère de l'Intérieur. Les deux parlementaires ont désormais cinq mois pour rendre leurs travaux. Si l'un connaît très bien la police en tant qu'ancien chef du Raid, la police municipale et les forces de sécurité privée sont pour tous les deux des sujets nouveaux. Avocate de profession, Alice Thourot « sera très utile pour proposer, le cas échéant, les évolutions législatives qui s'imposeront », a souligné le ministre.

Ils devront ainsi se pencher sur « la redéfinition de la répartition des tâches entre forces nationales, polices municipales et secteur privé, ainsi que, pour la première fois, sur la définition d'une doctrine d'emploi de la sécurité privée en France », a expliqué Gérard Collomb, qui s'est interrogé sur la possibilité à terme de « déléguer un certain nombre de missions actuellement exercées par les forces de sécurité aux acteurs privés ». Le ministre a ainsi cité « la protection de certains bâtiments sensibles ou le transport de scellés dangereux ».

Intervention des agents privés sur la voie publique

Un autre axe de réflexion est celui du « déploiement des forces de sécurité privée aux abords des lieux dont elles assurent la surveillance », une possibilité actuellement ouverte dans des conditions restrictives,

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

ce qui peut « affaiblir le dispositif de sécurité ». « Sans évidemment aller jusqu'à donner aux acteurs privés une compétence générale de sécurisation de la totalité de la voie publique, je crois que, de manière pragmatique, nous devons ouvrir la réflexion sur la question du champ d'intervention des agents de sécurité privée », a ainsi affirmé Gérard Collomb.

Jean-Michel Fauvergue et Alice Thourot devront également réfléchir aux « dispositifs opérationnels associant polices nationales, polices municipales et acteurs de la sécurité privée ». Le ministre de l'Intérieur a précisé que certaines initiatives existaient déjà dans ce sens, dans le cadre notamment des périmètres de protection, et devaient pouvoir être étendues, car « être plus nombreux, mieux travailler ensemble, se connaître, s'entraîner constituent toujours un atout ».

L'échange d'informations opérationnelles entre les différents acteurs est enfin un « axe essentiel » pour Gérard Collomb, pour qui « la fluidité dans l'échange de renseignement est la clef de la réussite et de l'efficacité de notre dispositif de sécurité nationale ».

« Nouvelle ère pour la sécurité globale »

Ces évolutions interviennent alors que « le secteur de la sécurité privée joue un rôle de plus en plus important dans la protection des Français », a rappelé l'ancien maire de Lyon. La formation continue des agents de sécurité privée a en effet été étendue à 31 heures tous les cinq ans par l'arrêté du 27 février 2017, une mesure qui concernera 17 000 d'entre eux en 2018.

Le décret du 29 décembre 2017 a également étendu la possibilité pour certains agents de sécurité privée de porter une arme. « De la même façon qu'a été développé l'armement de la police municipale après les attentats du 13 novembre, il nous faut donc pouvoir armer les agents de sécurité privée », a précisé Gérard Collomb, rappelant que le Cnaps (Conseil national des activités privées de sécurité) est chargé de donner l'agrément à chaque société et de s'assurer de la moralité de chaque agent. Une « carte professionnelle sécurisée » sera également mise en place dans les prochains mois pour les agents.

« Ma conviction profonde est que nous sommes aujourd'hui à l'aube d'une nouvelle ère pour la sécurité globale », a conclu Gérard Collomb, pour qui « les 250 000 policiers nationaux et gendarmes, les 21 000 policiers municipaux, également, mais aussi les 160 000 agents du secteur de la sécurité privée ont (...) une responsabilité collective pour protéger les Français ».

Focus

« Prendre le pouls du secteur »

La mission parlementaire n'a pas reçu sa lettre de mission et n'a pas encore de nom officiel, mais l'objectif est de « réfléchir au continuum entre police régaliennne, police municipale et sécurité privée », indiquent les deux parlementaires, Jean-Michel Fauvergue et Alice Thourot. « Il s'agit de redéfinir les tâches de chacun, d'élaborer une doctrine et de réfléchir à davantage de délégations à des acteurs privés de la sécurité privée », précisent-ils. L'ancien chef du Raid approfondira le « volet organisationnel », tandis qu'Alice Thourot, avocate, sera plutôt chargée du « volet législatif ».

Aucun calendrier d'audition ou de visite n'est encore prévu, mais les deux parlementaires souhaitent d'abord aller sur le terrain dans leurs circonscriptions pour voir comment se met en place aujourd'hui ce partenariat, puis prendre connaissance de initiatives déjà mises en œuvre et « pourquoi pas aller voir ce qui se fait à l'étranger ». Le tout avant « fin juin ».

« On ne part pas de rien. Beaucoup d'acteurs se sont déjà interrogés sur cette question et il ne faut pas oublier que certaines questions resteront toujours dans le domaine du régalienn », précise Jean-Michel Fauvergue. « Nous avons vu lors des attentats que les acteurs de la sécurité privée étaient intervenus de manière très courageuse. Les policiers municipaux de leurs côtés sont très présents lors des inondations par exemple et sont là alors que la police nationale est prise sur d'autres tâches. Tous travaillent donc déjà plus ou moins ensemble »,

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

ajoute-t-il. « Nous allons prendre le pouls du secteur, entendre l'ensemble des partenaires sociaux, les syndicats » des forces nationales, municipales et privées, détaille le député de Seine-et-Marne, tandis que sa collègue de la Drôme précise qu'ils ne « vont rien s'interdire ».

Reproduit avec l'aimable autorisation du Club Prévention Sécurité de La Gazette des Communes

Pour retrouver cet article : <http://www.lagazettedescommunes.com/547923/lex-patron-du-raid-va-plancher-sur-la-coordination-des-forces-de-securite/?abo=1>

Important :

Sans perdre de temps, Fabien GOLFIER, Secrétaire National de la **FAFPT** en charge de la police municipale a déjà pris contact avec les deux députés Jean-Michel Fauvergue (LREM, Seine-et-Marne) et Alice Thourot (LREM, Drôme) chargés de cette mission.



FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**